

Conferència Cercle d'Economia

22/11/2001

Els comuns també fan suspensió de pagaments?

Sr. Piolé

Président Chambre Régionale des comptes du Languedoc - Roussillon

Bonsoir mesdames et messieurs, Mme la Présidente .Je suis très honoré qu'on m'ait appelé pour venir parler de ce que nous vivons en France depuis pas mal d'années. Le sujet qui m'a été confié est celui des difficultés financières des collectivités publiques lorsqu'elles sont exposées à des tensions liées à leurs stations de sport d'hiver, la contagion des difficultés des stations de sports d'hiver aux finances des collectivités locales françaises et éventuellement la manière dont ces difficultés se sont produites et la manière dont on les a réglées; bien que c'est un sujet où il n'y a pas de règlement total. C'est peut-être une mauvaise nouvelle de vous dire ça , puisque , si je comprends bien ce qu'on m'a dit ,en Andorre de nombreuses communes sont en train d'investir dans les stations de sports d'hiver. En France de nombreuses communes ont investi dans les stations de sports d'hiver et malheureusement aujourd'hui beaucoup de communes s'en mordent les doigts et les contribuables de ces communes encore plus.

Pour éclaircir mon propos, deux ou trois mots d'introduction pour vous expliquer pourquoi la Chambre Régionale des Comptes et la Cour des Comptes sont concernées par ce problème. Il pourrait se dire en effet que, examinée la situation financière des stations de sports d'hiver c'est plutôt un problème des consultants, de cabinets d'audites, de banquiers, pourquoi un problème de la Cour des Comptes?Et bien en France les collectivités locales sont décentralisées et ce sont les juridictions financières, donc la Cour des Comptes de l'Etat , les Chambres Régionales des Comptes pour les communes et les régions, les départements qui sont au-delà du contrôle des comptes chargées de participer au rétablissement de leur situation budgétaire et financière.

C'est pour ça que depuis plus de vingt ans maintenant la Chambre Régionale des Comptes puis la Chambre Régionale des Comptes tirent la sonnette d'alarme fréquemment sur le problème des stations de sports d'hiver et c'est pour ça que chaque fois qu'une station d'hiver est en difficultés c'est la Chambre Régionale des Comptes de l'endroit qui va être chargée de participer au rétablissement de ses finances. Comme Mme la Présidente m'a présenté, je suis Président de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon qui est à Montpellier et ma carrière auparavant m'avait mené en Provence côte- d'Azur où je m'étais intéressé aux stations de sports d'hiver aux Alpes du Sud et en Auvergne où il y a aussi des stations de sports d'hiver, comme à Rhône-Alpes où je m'étais intéressé à la Savoie et aux jeux olympiques d'Albertville en 1992.Ensuite en Lorraine il y a la station des Vogues avec quelques stations de sports d'hiver .Ma carrière m'a mené dans le Nord Pas de Calais puisqu'il y a un station de sports d'hiver sur les bords de la mer du Nord ,c'est un ancien terril minier qui a été reconstruit en station de sports d'hiver, bien entendu, la commune qui est arrêtée est en difficultés financières.

Pour comprendre le sujet, quelques indications sur le marché des sports d'hiver en France, quelques chiffres d'abord sans en donner trop: les sports d'hiver en France c'est 5 milliards de francs à peu près 760 millions d'Euros. C'est le chiffre d'affaires consolidé de l'activité neige:donc, les remontées mécaniques, le ski de fonds...

Je suis désolé je m'exprime en francs, pour transformer en Euros il faut multiplier par 7 puisqu'un euro c'est à peu près 7 francs. Donc 5 milliards de francs dans ce marché du sport montre qu'il s'agit d'un sport confirmé. Sur ces 5 milliards, 4 milliards sont faits dans les Alpes du Nord, le massif des Alpes du Nord c'es à dire du lac Léman jusqu'au col du lautaret. Sur ces 4 milliards l'essentiel se fait en Savoie et dans le département de Savoie l'essentiel se fait dans la vallée de la Tarentaise.

Vous avez 33 stations de sports d'hiver qui à elles seules réalisent près de 80% du Chiffre d'Affaires des remontées mécaniques. Un autre chiffre, il y a en France à peu près 250 stations de sports d'hiver, 33 stations vont réaliser 80% du Chiffre d'Affaires, 220 stations vont se partager peu plus de 20% du Chiffre d'Affaires. Les grandes stations ne posent pas énormément de problèmes financiers, mais quand on regarde de plus près dans l'Histoire on s'aperçoit que, même les grandes stations ont connu des problèmes financiers et ces problèmes se sont situés un jour ou l'autre dans les budgets et les comptes des Communes. En général les problèmes des petites stations se traduisent dans la plupart des cas en des problèmes financiers pour les communes et les départements qui en sont les collectivités pilote.

Après ces quelques chiffres pour vous situer le marché des sports d'hiver, quelques repères pour vous montrer comment o fonctionne en France en matière de sports d'hiver. On pourrait penser en étant un peu naïf, qu'après tout les sports d'hiver c'est une activité privée, rien n'oblige le service publique à s'impliquer dans les problèmes de remontées mécaniques. Faire marcher une station d'hiver c'est une activité commerciale et industrielle. Et on pourrait se demander pourquoi c'est devenu une activité dominée par le secteur public. Il y a des raisons historiques, la première étant le caractère peu rentable pour un entrepreneur privé de l'activité industrielle et commerciale d'exploitation des remontées mécaniques. Les sports d'hiver c'est une activité à coût fixe élevé, il faut des investissements très importants qui s'amortissent sur de longues années. Les coups fixes sont très forts et dans ce type de métier qui rappelle l'industrie chimique par exemple : ou l'industrie sidérurgique c'est à dire des industries où il faut des gros investissements et où il y a des coups fixes très importants qui sont liés à l'amortissement des investissements, au remboursement des frais financiers, etc. Et bien dans ces métiers la concurrence va se traduire un jour ou l'autre par une diminution des marges puis une diminution des résultats. Et donc c'est l'aspect relativement peu attractif pour des intervenants privés qui fait que c'est le secteur public qui a pris le relais en France..

Historiquement la puissance publique s'est investi dans les années 60/70 sous l'impulsion de l'Etat, l'Etat en France en 1969-70, c'est l'Etat centralisateur, l'Etat jacobin comme on dit chez nous, et c'est l'Etat qui a impulsé l'équipement en stations d'hiver à travers ce qu'on a appelé le "le Plan Neige" qui a abouti à la construction des stations intégrées des grandes stations, ce qu'on appelle aussi dans notre jargon les usines à ski. Donc vous prenez un immeuble au pied d'une pente, en face de l'immeuble on installe un certain nombre de télésièges et de téléskis et vous avez une station intégrée. Les investissements sont financés largement par des subventions publiques, avec des prêts qui sont réglés par l'Etat, les acteurs sont soit des collectivités publiques, des départements ou des communes, se sont parfois aussi des intervenants privés et l'on fait en même temps l'aspect équipement de la remontée mécanique, équipement de la station d'hiver et l'aspect urbanisme.

Avec une idée un peu simple, ce sont les ventes de logements, les ventes immobilières qui vont à terme financer les équipements de remontée mécanique et les recettes issues de ces remontées vont rembourser les frais d'exploitation de la station d'hiver. C'est le pari qui a été fait avec le plan neige, c'est une espèce de jeu à quatre acteurs: le banquier, qui à l'époque était un banquier contrôlé par l'Etat, le promoteur immobilier qui est souvent un organisme qui intervient dans le secteur public, la collectivité publique qui fait les aménagements de structure, qui donne les autorisations et puis l'exploitant de remontées mécaniques qui se trouve être très proche de l'un des trois partenaires: ce sera souvent une filiale du promoteur ou une filiale de la commune, ou une filiale du banquier ou une filiale des trois autres. L'exploitant des remontées mécaniques est en réalité très proche des autres acteurs ce qui fait qu'aujourd'hui si vous regardez la profession des remontées mécaniques, vous vous apercevez que le principal intervenant français est une filiale de la banque qui a servi à financer les opérations, une filiale de la Caisse des dépôts et consignations qui est une banque qui est elle-même contrôlée par l'Etat.

Voilà quelques indications sur comment les choses sont commencées et ce système impulsé par l'Etat qui se traduit par des grandes stations financées par la puissance publique et la promotion immobilière et les banques. Ce système va évoluer après la décentralisation, le relais va être pris par les collectivités locales- vous vous souvenez qu'en France la décentralisation c'est à dire le transfert de l'Etat vers les collectivités locales est intervenu en 1982- donc après 1982 ce n'est plus l'Etat ce sont les collectivités publiques qui vont jouer le premier rôle ainsi que les départements et les communes qui vont se lancer dans les

stations; mais on ne parlera plus de stations intégrées mais de stations village où là ce sont les communes qui sont en première ligne.

Tout de suite vous voyez surgir la difficulté, c'est qu'autant l'Etat est une collectivité puissante surtout parce qu'il contrôlait les banques et la monnaie, et à la limite les dettes de l'Etat c'était l'Etat qui se les remboursait lui-même en émettant de la monnaie ou en convainquant les banques, notamment la Banque de France, de l'aider. On passe d'un système où l'Etat est tout puissant dans tous les termes à un système où ce n'est plus l'Etat mais des collectivités très différentes, certaines étant très prospères comme les départements par exemple, d'autres l'étant beaucoup moins comme les communes. Il faut savoir que les finances des communes ont toujours été avant la décentralisation extrêmement tendues et ce sont ces collectivités qui sont à la base des finances très tendues qui vont s'embarquer dans l'aventure de construction des stations de sports d'hiver.

Voilà donc très brièvement tracées quelques indications sommaires sur le système français de gestion publique des stations de sports d'hiver. Pour compléter ce tableau, il faut que je vous rappelle quelle est la façon dont on fonctionne en France administrativement parce que pour des non- français ça peut parfois paraître un peu surprenant. Vous m'avez entendu parler des Communes, de l'Etat des départements et vous êtes en train de vous demander : "En France il y a combien de niveaux d'administration?"

Il y a beaucoup de niveaux d'administration en France ce qui va beaucoup complexifier le problème. Vous avez au dessus de l'Etat, il y a depuis la décentralisation 22 régions en France métropolitaine, ces régions ont des compétences-les régions peuvent intervenir notamment en matière de développement économique, d'animation culturelle, en matière d'éducation...quasiment où elles veulent. En dessous des régions vous avez les départements il y a 100 départements par exemple en Languedoc-Roussillon il y a 6 départements. Le département est censé être une collectivité supérieure de proximité. Les départements devraient en principe s'impliquer dans des domaines tels que l'aide sociale, l'enseignement mais en réalité les départements ont le droit de s'impliquer un petit peu partout. Ils vont s'impliquer dans les sports d'hiver quand ils en ont envie bien entendu.

En dessous des départements vous avez les communes, vous savez qu'en France il y a 36 000 communes, c'est à dire qu'il y a plus de communes en France que dans tout le reste de l'Europe. Personne n'a jamais réussi en France à réduire le nombre de communes; plusieurs ministres ont sacrifié leurs carrières et n'y sont pas parvenus, beaucoup de préfets ont cessé d'être préfets le jour où ils ont voulu fusionner les communes. C'est un sujet extrêmement difficile en France. Donc nous avons 36 000 communes elles ont toutes les compétences sur le plan juridique, elles ont toutes les compétences de proximité. Toutes ces communes ont le droit, le goût et l'envie de faire des investissements dans le domaine des remontées mécaniques et des sports d'hiver. Mais comme nous sommes un pays créatif on s'est dit que 36 000 communes c'était pas assez donc nous avons créé les structures intercommunales et nous avons 20 000 structures intercommunales: ce sont des syndicats de commune: deux communes vont créer pour un certain nombre de choses des structures communes ou des syndicats de commune, on parle aussi de districts qu'on appelle maintenant des comités d'agglomération ou communautés urbaines.

Donc c'est un système extrêmement compliqué où on ne saura pas exactement qui est la collectivité publique qui va être compétente pour exploiter tel ou tel domaine skiable. Parfois ce sera le département par exemple en Savoie c'est ce département par l'intermédiaire d'une de ses filiales qui est l'exploitant de ce domaine skiable. Dans d'autres cas ce sera une commune, dans d'autres cas ce sera un syndicat intercommunal; par exemple, il y a à côté de la frontière andorrane deux communes qui exploitent le domaine skiable du Cambré d'Ars, donc la commune d'Aine et la commune de Saint Pierre des Forclats. Ces deux communes envisagent de créer un syndicat intercommunal. Mais il y a à côté d'eux un autre syndicat intercommunal qui s'appelle maintenant communauté de commune qui est aussi intéressé par l'exploitation de cette affaire, donc vous allez avoir une station de sports d'hiver qui va être exploitée par un syndicat de commune. Donc un paysage institutionnel extrêmement compliqué...

Pour essayer de discipliner tout cela il y a le préfet, chargé de contrôler la légalité des actes des communes, si ces actes ne sont pas légaux le préfet saisit le Tribunal Administratif. Si les budgets ne sont pas convenables, il saisit la Chambre Régionale des Comptes. Elle

intervient parce que c'est une des rares institutions générales dans cette immense variété que j'ai essayé de vous décrire.

Le scénario habituel c'est le problème de l'enneigement Il y a quelques stations qui ne connaissent pas ces problèmes mais il y a une très grande majorité des stations (220/240) qui connaissent un enneigement aléatoire, c'est quelque chose qu'on connaît bien dans les Pyrénées et dans les Alpes.

Et bien il suffit d'une diminution des recettes de l'exploitant liées à un accident d'enneigement pour que cet exploitant arrête de rembourser ses emprunts. Les emprunts en France sont garantis par les communes. L'exploitant va arrêter de payer les fournisseurs, ceux-ci vont immédiatement se tourner vers la commune, l'exploitant va arrêter de rembourser à la commune ce qu'il lui doit –Je vous ai dit que l'exploitant, pour exploiter les domaines qui appartiennent à la communauté, doit verser un loyer, dans un monde normal quand vous occupez les installations de quelqu'un d'autre, c'est en échange d'une redevance, d'une contrepartie.

Donc en quelques mois c'est la communauté qui va se retrouver en première ligne soit parce qu'elle a garanti les emprunts, soit parce que les créanciers des exploitants se tournent vers elle, ou bien parce que la communauté elle-même est en difficultés parce qu'elle cesse d'obtenir des recettes de son exploitant. Les communautés vont très vite se trouver dans une situation de difficulté des paiements et la première alerte ce sera sur le problème des remboursements des emprunts. Il faut savoir que dans le système français un maire qui décide des dépenses a le droit de fixer une liste des priorités sur ce qu'il doit payer ou ne pas payer. On pourrait penser que les débiteurs sont traités de la même manière et qu'on est payé à partir du moment où l'échéance est arrivée. Dans le système français non; le maire a le droit de fixer une priorité dans la hiérarchie des paiements. Qui va être payé en premier? Le personnel de l'exploitant et celui de la communauté. Derrière le personnel vous avez les fournisseurs sans lesquels la station ne peut pas tourner:l'électricité, les fournisseurs qui font marcher les remontées mécaniques etc.

Ce qui fait que l'accident des paiements va se concentrer sur un nombre de créanciers malheureux qui peuvent attendre. Ces créanciers sont les banques puisqu'elles sont réputées riches et capables d'attendre. Le deuxième créancier qui ne sera pas payé:l'Etat .Dans notre système compliqué l'Etat est un créancier puisqu'il encaisse des taxes, les collectivités locales encaissent elles aussi des taxes pour le compte de l'Etat mais le système, comme je vous l'ai dit, est compliqué.

Après ces quelques indications pour comprendre le paysage français, je vais essayer de vous décrire dans un premier temps les scénarios de crise, vous dire qu'est-ce que nous avons décidé en France qui traduisait la détérioration des finances d'une commune à cause de ces stations d'hiver.

D'abord vous dire qu'il y va être très difficile pour moi de faire une synthèse .J'ai fait un pointage sur les productions de la Chambre Régionale des Comptes. Juste une parenthèse lorsqu'une Chambre Régionale des Comptes étudie une commune ,elle publie ce qu'elle a fait sur un site Internet c'est à dire qu'on peut consulter toutes les lettres d'observation des Chambres des Comptes qui sont des documents publics sur un site Internet avec un moteur de recherche-je vous ai dit qu'il y avait 250 stations de sports d'hiver, pratiquement 100 et 200 qui ont fait l'objet de mesures de redressement, au fil du temps ,mesures qui ont été suivies par la Chambre régional des Comptes. Donc le problème dont je vais vous parler est assez général, la plupart des stations de sports d'hiver ont connu, connaissent ou connaîtront des difficultés financières. Peut-on faire un inventaire des situations de crise financière? On va dire qu'il y a un scénario basique, un premier scénario et là dessus vont se greffer d'autres scénarios beaucoup moins fréquents mais tout aussi graves.

Le scénario basique c'est une commune qui exploite une station de sports d'hiver donc la commune a concédé à un exploitant privé l'exploitation du domaine skiable donc si vous visualisez les choses vous avez une commune qui est dans une vallée dans un petit village, il y a 2 ou 3 pentes enneigées , sur ces pentes la communauté a investi sur des remontées mécaniques et elle a confié l'exploitation de ces remontées à un tiers , à une entreprise privée qui est titulaire d'un contrat de concession ,ou bien à un organisme proche de la communautaire une régie ou bien une société d'économie mixte qui par convention est chargée

d'exploiter le domaine skiable de la commune , certaines communes exploitant leurs domaines skiables directement en régie.

Alors ma question c'est qu'est-ce qui va faire qu'une crise chez l'exploitant de remontées mécaniques va se traduire par une détérioration des finances communales?

L'Etat ne va pas recevoir les cotisations de sécurité sociale, toutes les cotisations qui sont liées au salaire qu'a versé la communauté ou l'exploitant de remontées mécaniques. Donc la contagion passe par les banques: il y a eu dans les banques un respect vers ce qu'on appelait le ratio- couque c'est à dire que lorsqu'on avait prêté l'argent aux collectivités publiques on considérait qu'on n'avait pas besoin de constituer des ressources propres pour compenser le risque du prêteur. On considérait qu'une collectivité publique c'était un bon payeur et donc les banques qui ne sont pas payées par une collectivité locale vont être effectivement patientes parce qu'elles n'ont pas forcément envie de dire à tout le monde qu'elles ont des impayés avec les collectivités publiques "ratio-cook". Pendant un temps les banques vont se montrer patientes et enclines à discuter des négociations des redressements

Un autre type de créanciers qui peut se montrer patient ce sont les entreprises .En France il y a le code des marchés publics et on est sensé quand on est entrepreneur de bâtiments publics parce que dans le cadre du code des marchés publics l'offre, l'offre qu'on a déposée était la plus compétitive. Malheureusement ce que montre la réalité c'est que la majorité des chefs d'entreprises qui interviennent dans auprès des communes notamment dans le domaine des bâtiments des travaux publics, des ordures ménagères, de tous les services aux collectivités, les entreprises n'aiment pas se fâcher avec les communes et lorsque cette entreprise n'est pas payée il est rare qu'elle se manifeste publiquement, violemment pour obtenir son paiement. L'entreprise préférera se montrer patiente pour éviter d'être en mauvais trames avec les communes ; l'entrepreneur estimant que si on se fâche avec un maire, on risque de se fâcher avec 36 000 maires et il vaut mieux que ça ne se sache pas.

Donc voilà pour le premier scénario: dans ces cas-là il se peut que le problème dure et en général ça ne s'arrange pas et il y a des agios il y a des situations irréversibles qui se sont créées .A côté de ce scénario basique il y a un deuxième série de scénarios: l'accident financier peut venir d'ailleurs que du champ de neige, il ne peut venir d'ailleurs que des recettes de l'exploitant; il peut venir notamment de l'immobilier.

En France l'immobilier sert de ressource pour financer les investissements .On a cru en France entre 1945 et 1980 que l'immobilier était quelque chose qui ne baisserait jamais. On a cru ce que les américains avaient cru sur la bourse : que c'était censé ne jamais baisser donc plus on construisait de logements plus on gagnait d'argent, c'était sûr. Et puis est arrivé le choc pétrolier et la crise des stations d'hiver en 1980 suivis par d'autres crises immobilières notamment une crise très sévère après 91/92 où l'on s'est aperçu que beaucoup de stations d'hiver étaient fragilisées par la mévente de leur programme immobilier. Certaines collectivités ne s'étaient pas contentées d'aménager les zones et d'espérer les vendre à des aménageurs, certaines collectivités c'étaient transformées en promoteurs immobiliers. Décentralisation, les communes ont le droit de faire un petit peu ce qu'elles veulent e vous avez des communes qui ont construit des immeubles dont elles espéraient vendre des appartements, des parkings, des boutiques. Ça ne s'est pas vendu d'où la crise.

Autres scénarios, des scénarios liés à des accidents imprévisibles parmi ceux-ci il y a ce qu'on appelle la queue d'un événement considérable. On a eu en France deux fois les jeux olympiques: ceux d'hiver à Grenoble en 1968, ça a été le lancement du plan neige et l'équipement des stations autour de Grenoble et puis on a eu les jeux olympiques de 92 où là c'est la Savoie et la Vallée de la Tarentaise quia bénéficié d'investissements olympiques.

Dans le cas de ces investissements olympiques un certain nombre de fonds a été adressé aux communes. Certaines communes ont vu arriver des entrepreneurs particulièrement créatifs qui les ont convaincu de s'embarquer dans des investissements très hasardeux qui étaient du genre construire un immense espace immobilier où il n'y avait jamais personne et les communes se sont retrouvées en cessation de paiement. C'est quelque chose qui est arrivé dans un certain nombre de cas, notamment en Savoie. Autre source de difficultés: il y a ce que les juridictions financières nous voyons de temps en temps et que j'appellerais de la mauvaise gestion. Dans ma carrière il m'est arrivé de voir par exemple une station de sports d'hiver et j'allais dans cette commune e prenant une très belle route qui m'emmenait en altitude

et cette très belle route qui était calibrée pour laisser passer des voitures et des camions, des bus.

Et cette route avançait dans la montagne et il n'y avait pas de station jusqu'à ce que la route s'arrête et il n'y a pas de station parce personne ne c'est aperçu que la pente sur laquelle on comptait faire la station était exposée au Sud et que par conséquent la neige ne tenait pas sur ce versant Sud et une erreur de conception a fait que la commune s'est retrouvée en graves difficultés financières parce qu'elle a financé des routes, des réseaux d'eaux potable et d'infrastructure mais les agents immobiliers ne se sont pas présentés parce qu'ils ont bien compris que sur une pente exposée au Sud il y avait peu de chances pour qu'on puisse faire fructifier une station de ski.

Voilà quelques indications sur les accidents qui peuvent arriver; ces scénarios sont très nombreux, dans carrière j'en ai rencontré des quantités et ce que je voudrais dire au passage c'est qu'il n'y a aucune différence entre ce qui est du droit privé et ce qui est du droit public. J'ai en tête le cas de la commune de Modane qui exploite la station de Valfrjus à la frontière entre la France et l'Italie. C'est une commune où le domaine skiable était exploité par une société privée qui a été en cessation de paiement puis en liquidation et c'est quand même la commune qui s'est trouvée elle aussi en cessation de paiement.

Après vous avoir décrit de façon pessimiste ces scénarios de crise, je vais essayer de devenir optimiste et de vous dire comment on peut sortir de la crise lorsqu'une commune se trouve tout à coup accolée à la cessation de paiement parce que sa station l'y a conduite. Alors en premier lieu pour dire que dans notre droit français très bienveillant à l'égard des collectivités locales et des élus locaux il n'y a pas de droit de la faillite des collectivités locales. Il y a droit de faillite pour les entrepreneurs, un autre pour les sociétés mais il n'y a pas de droit de faillite pour l'univers public. On a même le contraire: c'est à dire le principe de la permanence de la personne publique. A partir du moment où une collectivité publique est réputée ne jamais faire faillite, on peut trouver des redressements et ce sont les créanciers qui vont petit à petit découvrir que finalement ce qu'il ce qu'ils croyaient être un avantage, c'est à dire prêter de l'argent à quelqu'un réputé ne jamais faire faillite, peut devenir un inconvénient parce que si quelqu'un ne fait jamais faillite, ce quelqu'un peut très bien ne jamais vous rembourser. Je vais essayer de vous décrire cette particularité française: il y a quand même des procédures réglementaires qui permettent d'intervenir en cas de difficulté de trésorerie des collectivités locales. Dans notre système si une collectivité locale se trouve en difficulté c'est au préfet du département de saisir la Chambre Régionale des Comptes pour demander à celle-ci de proposer des mesures d'assainissement. Elle va disposer d'un court délai pour proposer soit des mesures de rétablissement du budget s'il s'agit d'un accident conjoncturel, pour proposer des mesures à long terme, un plan de redressement s'il s'agit de difficultés beaucoup plus profondes

Que va proposer la Chambre Régionale de Comptes? Elle joue le rôle du méchant et va dire des choses désagréables; elle va dire: augmentez les impôts, faites des économies. Elle va proposer un plan draconien de suppression des dépenses dans la collectivité concernée. Elle va supprimer tous les investissements qui ne sont pas indispensables qui ne sont pas liés à des questions de Sécurité.

La collectivité se trouve privée de son pouvoir budgétaire, elle ne va plus décider des choses c'est la Chambre Régionale des Comptes qui lui interdit de créer une nouvelle piste, de développer un nouveau téléphérique, d'investir dans tel ou tel domaine. Elle va aussi essayer de trouver des cessions d'actifs puisque dans les collectivités il y a pas mal d'actifs notamment immobiliers mais aussi forestiers. Elle va liquider les actifs qui ne sont pas indispensables dans la collectivité pour trouver des ressources qui permettront de régler les créanciers. Ça aussi est extrêmement douloureux: beaucoup de collectivités ne veulent pas se priver d'un certain nombre de leur maisons, de leurs immeubles, il y a des collectivités qui ont reçu par héritage un certain nombre de propriétés et la Chambre Régionale des Comptes va les obliger à vendre tout ce qu'elles peuvent vendre lorsque c'est nécessaire.

Si ça ne suffit pas la Chambre Régionale des Comptes va mettre autour de la table les créanciers, les partenaires etc. qui ne sont pas payés et la collectivité publique. L'objectif sera d'obtenir de la part des créanciers soit des aménagements de dettes, c'est à dire qu'on rembourse sur plus longtemps, parfois même des abandons de créances ce qui est très douloureux pour le banquier mais celui-ci se trouve confronté à un problème.

Est-ce qu'il accepte de renoncer à sa créance partiellement pour récupérer le reste, ou est-ce que qu'il admet qu'il ne sera jamais remboursé et qu'un jour ou l'autre il faudra le dire aux confrères actionnaires?

Il y a un certain nombre de banquiers qui préfèrent adonner leurs créances. Concrètement dans une commune il a fallu 8 ans pour convaincre les banquiers de renoncer à une partie de leur créance. Dans cette communauté nous avons affaire à des gens particulièrement retords: il y avait 25 banques qui n'avaient pas été payées et la commune c'était arrangée pour partager ces emprunts sur plusieurs personnes et ces 25 banques il y en avait quelques unes qui avaient obtenu une garantie du département de la Savoie. Parmi ces créanciers il y en avait qui étaient payés. Comme je vous l'ai dit avant, le maire a le droit de faire une liste de ceux qu'il paie et de ceux qu'il ne paie pas, donc l'équipe municipale pour sortir de la crise, avait ciblé deux banquiers importants, influents, qu'elle payait et les autres n'étaient pas payés. Et les dissensions entre banquiers dans un premier temps ont permis à la communauté de tenir plusieurs années sans qu'il y ait un front uni des créanciers pour que la communauté finalement fasse des efforts.

Dans ce cas-là il y a une autre catégorie de créanciers qu'on va essayer d'associer ce sont les entreprises qui sont créancières des communes parce qu'elles ont fait des travaux, elles ont construit des immeubles et qu'elles ne sont pas payées. Alors vous savez qu'en France les entreprises de services aux collectivités sont en général affiliées des grands groupes qui sont peu nombreux. Dans cette collectivité Léon a trouvé des solutions où une société qui est la filiale d'un groupe accepte de vendre pour pas cher l'exploitation du domaine skiable donc l'exploitant des remontées mécaniques est une société privée qui comme par hasard appartient à un grand groupe industriel qui en même temps se voit s'offrir par la commune pour 25 ans la concession du service d'assainissement.

Dans une autre commune on a obtenu la renonciation à une créance d'un entrepreneur de voiries en échange de la concession du service d'assainissement de la part de la commune à une entreprise qui appartient au même groupe. Tout ça va se traduire par des contorsions juridiques notamment à l'égard du régime des délégations du service public. C'est pourquoi ces plans de redressement comportent toujours une part qui n'est pas affichée. Il y a plusieurs stratégies qui sont recherchées par la commune, par les entreprises en fonction de leurs intérêts.

Pour conclure, comment voir l'avenir des finances communales qui sont concernées par les accidents en matière de sports d'hiver? Je pense qu'on peut être assez préoccupés par trois points:

1-La "surcapacité de l'offre": En matière de remontées mécaniques en France on ne peut pas dire que la France soit sous équipée: on est même dans une situation où les usulaginées diminuent. Il y a entre 2000 et 1999 diminution du nombre des installations de remontées mécaniques. Il y en avait 4100 en 99 et 4000 en 2000. Premier problème il y a surcapacité on est dans un domaine industriel avec des coûts fixes importants, des investissements qu'il faut rentabiliser sur de nombreuses années. Ce secteur industriel et commercial a trouvé sa maturité, on est dans un secteur qui est maintenant à pleine capacité, cela va se traduire par les effets dévastateurs de la concurrence. Ça veut dire qu'un jour ou l'autre il y a des concurrents, des stations qui vont se trouver exposées de graves difficultés. Il y a des risques de concentration. Celle-ci existe déjà, je vous ai donné tout à l'heure les chiffres: la vallée de la Tarentaise concentre à elle seule près de 40% du chiffre d'affaires, plusieurs entreprises sont des entreprises leaders. Donc, premier écueil, les petites communes avec leurs petites stations vont être très probablement exposées à une concurrence de plus en plus dure.

2-Le deuxième écueil que je vois c'est le "problème du Renouveau". Vous avez bien vu que ce qui souffre c'est l'amortissement du matériel. Il est évident que si l'on s'intéresse à payer les créanciers, payer le personnel, payer ceci ou cela, c'est pas encore le moment de se poser le problème de faire des dotations d'amortissement et de prévoir de capacités d'épargne pour remplacer ou renouveler le matériel qui va se traduire par des pressions sur les finances des collectivités locales. On connaît ce phénomène dans le domaine de l'incinération des ordures ménagères: le durcissement des normes techniques se traduit par un surcoût des investissements publics et a va être la même chose pour les remontées mécaniques.

3-Le troisième écueil. une sensibilité aux aléas de la conjoncture. On nous parle de plus en plus d'aléas il y a les aléas du climat, on nous parle de réchauffement du climat, les aléas de

l'immobilier : on voit que les crises sont de plus en plus fréquentes. On a vu que ces crises ont des incidences:il y a les aléas dans le comportement des usagers:on a vu un retournement brutal des comportements des clients touristiques après le 11 septembre.

Alors peut-être que cette année ça va profiter aux stations d'hiver, l'évolution dans les comportements des usagers est tellement imprévisible qu'il est facteur d'aléa. Il y a une grande redistribution des cartes liées à la problématique des accès. E TVG, les dessertes autoroutières, il y a redistribution des cartes qui fait que les collectivités qui ne sont pas bénéficiaires d'accès facilités, se trouvent marginalisées. Or si vous regardez la carte des accès vous verrez qu'elle n'est pas neutre du tout en matière de stations de sports d'hiver.

Donc est-ce que les acteurs publics seront en mesure de faire face à toutes ces difficultés? C'est ce que l'avenir nous dira.